

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 16757 Numéro SIREN : 440 380 871 Nom ou dénomination : A.P.I. CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt 57825

A.P.I CONSEIL

**Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 €**

Siège social : PARIS - 75008 - 128, rue de la Boétie

440.380.871 R.C.S. PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2022**

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 23.374 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23.374 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	165 €
Pour former un bénéfice distribuable de	23.539 €
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	284.000 €
Les sommes distribuables	
s'élevant ainsi à	307.539 €
A titre de dividendes	50.000 €
Soit 1,25 € par action	
Le solde	257.539 €
Au compte « autres réserves »	257.000 €
Le solde	539 €
En totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à 539 €.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10.000 € ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 40.000 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	ANNEE DE MISE EN PAIEMENT	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %	SANS ABATTEMENT
31 décembre 2019	2020	50.000 €, soit 1,25 € par part	Sur la somme de 5.000 €	Sur la somme de 45.000 €
31 décembre 2020	2021	70.000 €, soit 1,75 € par part	Sur la somme de 14.000 €	Sur la somme de 56.000€
31 décembre 2021	2022	100.000 €, soit 2,5 € par part	Sur la somme de 20.000 €	Sur la somme de 80.000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Alain COMBES

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

22 avenue Edouard VII
64000 PAU

Tél : 05.59.11.03 29
Fax : 05.59.11.01 95

SAS A.P.I. CONSEIL
128 rue de la Boétie

75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ALAIN COMBES
Commissaire aux comptes
22 Avenue Edouard VII
64000 PAU

SAS A.P.I. CONSEIL
128 rue de la Boétie

75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **la SAS A.P.I. CONSEIL** relatifs à l'exercice clos **le 31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

A Pau, le 10 juin 2023

ALAIN COMBES

Alain COMBES
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
22, avenue Edouard VII
64000 PAU

Bilan simplifié

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	129 674	4 846	124 828	122 256	2 572
Immobilisations corporelles	78 475	42 240	36 235	23 206	13 029
Immobilisations financières	259 927		259 927	3 967	255 960
ACTIF IMMOBILISE	468 075	47 085	420 990	149 429	271 561
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	746 203	70 009	676 194	662 334	13 860
Autres créances	223 937		223 937	129 885	94 052
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	325 817		325 817	215 654	110 163
Caisse					
Charges constatées d'avance	40 933		40 933	15 168	25 765
ACTIF CIRCULANT	1 336 891	70 009	1 266 882	1 023 040	243 842
TOTAL GENERAL ACTIF	1 804 967	117 095	1 687 872	1 172 469	515 403

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	40 000	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	4 000	4 000	
Réserves réglementées			
Autres réserves	284 000	273 400	10 600
Report à nouveau	163	426	- 263
Résultat de l'exercice	23 375	110 337	- 86 962
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées	503		503
CAPITAUX PROPRES	352 041	428 163	- 76 122
Dettes			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées	518 589	150 000	368 589
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	80 904	53 220	27 684
Fournisseurs et comptes rattachés	300 153	143 625	156 528
Autres dettes	436 185	397 460	38 725
Produits constatés d'avance			
DETTES	1 335 831	744 306	591 525
TOTAL GENERAL PASSIF	1 687 872	1 172 469	515 403

Compte de résultat simplifié

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services		1 858 965	1 550 181	308 784 19,92
Chiffres d'affaires Nets		1 858 965	1 550 181	308 784 19,92
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues		8 354	1 162	7 192 618,93
Autres Produits		24 449	40 626	- 16 177 -39,82
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		1 891 768	1 591 969	299 799 18,83
Achats marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes		885 835	722 621	163 214 22,59
Impôts, taxes et versements assimilés		3 190	10 646	- 7 456 -70,04
Rémunérations du personnel		651 645	529 289	122 356 23,12
Charges sociales		290 898	240 060	50 838 21,18
Dotations aux amortissements		12 347	6 160	6 187 100,44
Dotations aux provisions		60 716		60 716 N/S
Autres charges		5 078	4 958	120 2,42
Total des charges d'exploitation		1 909 709	1 513 734	395 975 26,16
RESULTAT D'EXPLOITATION		-17 941	78 234	- 96 175 -122,93
Produits financiers		3 442	1 864	1 578 84,66
Produits exceptionnels		6 946	533	6 413 N/S
Charges financières		7 820	8 582	- 762 -8,88
Charges exceptionnelles		1 709		1 709 N/S
Résultat avant participation et IS		-17 082	72 049	- 89 131 -123,71
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices		-40 457	-38 288	- 2 169 5,5
Total des Produits		1 902 156	1 594 365	307 791 19,30
Total des charges		1 878 781	1 484 028	394 753 26,60
RESULTAT NET		23 375	110 337	- 86 962 -78,81
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 687 872,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 374,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 468 075 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	124 944	4 730		129 674
Immobilisations corporelles	55 256	23 219		78 475
Immobilisations financières	3 967	255 960		259 927
TOTAL	184 167	283 909		468 075

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 47 085 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 688	2 158		4 846
Immobilisations corporelles	32 050	10 189		42 240
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	34 738	12 347		47 085

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	7 130	2 989	4 141	de 3 à 5 ans
Autres immobilisations incorpo	15 695	1 857	13 837	10 ans
Installations genrales agencem	8 061	7 015	1 046	4 ans
Materiel de bureau et informatique	70 413	35 225	35 189	Non amortiss.
Immo incorporelle en cours	106 849	0	106 849	Non amortiss.
TOTAL	208 149	47 085	161 063	

3.2 - Etat des créances = 1 016 001 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 927		4 927
Actif circulant & charges d'avance	1 011 074	1 011 074	
TOTAL	1 016 001	1 011 074	4 927

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 70 009 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	10 322	60 715	1 028		70 009
Comptes financiers					
Total	10 322	60 715	1 028		70 009

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 151 548 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	147 916
Autres créances	3 632
Disponibilités	
TOTAL	151 548

3.5 - Charges constatées d'avance = 40 933 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	400,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	400,00	40 000

4.2 - Provisions = 503 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées		503			503
Provisions pour risques & charges					
TOTAL		503			503

4.3 - Etat des dettes = 1 254 927 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	518 589	210 343	232 623	75 623
Dettes financières diverses	66 924	66 924		
Fournisseurs	300 153	300 153		
Dettes fiscales & sociales	272 478	272 478		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	96 783	96 783		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 254 927	946 681	232 623	75 623

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 216 642 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	88 941
Dettes fiscales & sociales	44 110
Autres dettes	83 592
TOTAL	216 642

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 858 965 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 858 965	100,00 %
TOTAL	1 858 965	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -40 457 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-17 941		-17 941
Résultat financier	-4 378		-4 378
Résultat exceptionnel	5 236		5 236
Participation des salariés			
TOTAL	-17 082	-40 457	23 375

5.3 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	23 375
Impôts sur les bénéfices	-40 457
Résultat comptable avant impôts	-17 082
Variation des prov. réglementées	503
Résultat hors impôts et dérogatoire	-16 580

5.4 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	5	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	14	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	19	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 151 548 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	147 916
Clients factures a etablr(4181000000)	147 916
Autres créances :	3 632
Frns avoir a recevoir(4098000000)	3 632
TOTAL	151 548

8.2 - Charges constatées d'avance = 40 933 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	40 933
TOTAL	40 933

8.3 - Charges à payer = 216 642 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	88 941
Frns fact non parvenues(4081000000)	88 941
Dettes fiscales et sociales :	44 110
Dettes provisio. pour congés payés(4282000000)	30 640
Charges sociales sur congés payés(4382000000)	12 770
Taxe d'apprentissage(4386720000)	576
Autres charges à payer(4486000000)	125
Autres dettes :	83 592
Avoirs à établir oeb(4198000000)	56 455
Avoirs à établir(4198000001)	27 137
TOTAL	216 642

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
CELANIE	40 000	269 267	100	255 000	255 000			512 839	-63 681	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires